

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunira à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
17/02/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET

=====

**POINT 2021-03- Conditions financières Animations Ados - Accueil de loisirs
Vacances Printemps 2021**

Rapporteur : Léo KANNY

La commune souhaite organiser une semaine « Animations Ados » qui se déroulerait du 26 au 30 avril 2021. Dans cette perspective, il convient d'en fixer les droits d'accès.

Ces tarifs tiennent compte de l'application du quotient familial tel que défini par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2013. Il est proposé les tarifs suivants par animation :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-03-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la sortie « Escalade/laser » du mercredi 28 avril pourrait être annulée. Dans ce cas de figure, une animation « jeux de société » sera proposée à l'Espace Jules Verne. Il est proposé les tarifs suivants pour cette animation alternative ainsi que le forfait semaine complète qui accompagnerait cette modification :

	Tarifs moulinois (en €)			Tarifs non moulinois (en €)		
	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%	Tarifs Moins12%	Tarifs de base	Tarifs Moins30%
	QF plus de 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF de 401€ à 800€	QF plus de 801€ et plus	QF de 0€ à 400€
Jeu de société / Kebab / Soirée Moulins-lès-Metz	6 €	5,28 €	4,20 €	7,80 €	6,86 €	5,46 €
Forfait semaine complète	28 €	24,64 €	19,60 €	36,40 €	32,03 €	25,48 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les tarifs précités.

PRECISE que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-03-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

	Tarifs moulinois (en €)			Tarifs non moulinois (en €)		
	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%	Tarifs de base	Tarifs Moins12%	Tarifs Moins30%
	QF plus de 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF plus de 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Tournoi FIFA Moulins-lès-Metz	5 €	4,40 €	3,50 €	6,50 €	5,72 €	4,55 €
Journée nature Moulins-lès-Metz	5 €	4,40 €	3,50 €	6,50 €	5,72 €	4,55 €
Escalade/laser Kebab / Soirée Moulins-lès-Metz	20 €	17,60 €	14 €	26 €	22,88 €	18,20 €
Jeux sportifs au gymnase Moulins-lès-Metz	5 €	4,40 €	3,50 €	6,50 €	5,72 €	4,55 €
Activité jardinage / Atelier cuisine / Soirée loup-garou Moulins-lès-Metz	12 €	10,56 €	8,40 €	15,60 €	13,73 €	10,92 €
Forfait semaine complète	42 €	36,96 €	29,40 €	54,60 €	48,05 €	38,22 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/02/2021



Pour le Maire,
La Première Adjointe au Maire,
Claudie FUZEWSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-03-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021